Counter

Prononcé en jugement au roy en la chambre des monnoyes
lesquelz ont prins les appellacions en la court dudit lieu le quinziesme
jour de septembre lan mil cc trente sept Sur lesquelz ouyr du procureur
du roy en la court des monnoyes demandeur en matiere de
Conspiracions de monnoyes dune part Et maistre Jehan Gerard dit Catherine
prisonnier en la conciergerie du palais defendeur en ladicte matiere
dautre.

Veues les charges et informacions faictes a la requeste du procureur du
roy a nostre dit seigneur le roy de la court de parlement faictes en la chambre
de ceans des interrogatoires et confessions faictes en ladicte chambre
Recollemens et confrontacions de tesmoings sentence interlocutoire
de nous donnee par laquelle entre autres choses est dit ordonne
que avant que proceder au jugement dudit procès comment
ledit Jehan Gerard nommeroit par sa bouche les tesmoings
et tesmoings il entendoit bailler les faictz de reproches par lui
proposez contre chacun des tesmoings contre lui examinez a la
requeste dudit procureur du roy Informacion sur ce faicte dudit
procureur faicte a la poursuite dudit procureur du roy. Et tout ce qui
mis et produit par devers nous et mis en cas ordonnance du procureur

Jehan Gerard nommé et ses reproches des tesmoings